



APPEL D'OFFRE SECURITE MOBILE

Mars 2020

1) Présentation de l'association des entreprises de Centr'Alp

Créé dans les années 60 avec un essor important à la fin des années 80, réunissant plus de 200 entreprises et près de 6000 emplois, Centr'Alp est le premier espace économique du Pays Voironnais. Le parc d'activité s'étend sur 4 communes (Moirans, Voreppe, Saint-Jean-de-Moirans et La Buisse). Situé le long de l'autoroute A 48, avec un échangeur autoroutier direct, Centr'Alp est à proximité immédiate de Grenoble (10 min), Lyon et Valence (45 min).

L'association des entreprises de Centr'Alp a été créée en 1968. Ses missions s'articulent autour de 3 pôles :

- Centr'Alp synergies : services mutualisés, club dirigeants, groupes de travail thématiques,
- Centr'Alp Expérience : événementiel, services de conciergerie, organisation d'activités culturelles et sportives,
- Destination Centr'Alp : liens avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire, échange avec les établissements scolaires.

2) Contexte de l'appel d'offre

Dans le cadre des objectifs qu'elle s'est fixée, l'association souhaite offrir les meilleurs services possibles aux meilleurs coûts à ses adhérents.

La sécurité est une préoccupation permanente des entreprises du parc et c'est à ce titre que l'association des entreprises de Centr'Alp souhaite mettre en place et porter un service de ronde collectif. Elle souhaite donc lancer un appel d'offre qui doit permettre :

- D'assurer un haut de niveau de service en matière de sécurité
- Garantir une offre qui soit la plus compétitive économiquement par la mutualisation du service
- D'assurer un suivi global de la prestation à l'échelle de Centr'Alp

3) Cahier des charges

DISSUASION

Le service consiste à organiser des rondes de dissuasion sur l'ensemble du parc d'activité Centr'Alp :

- Les nuits entre 18h et 6h du lundi au vendredi (minimum 2 passages par nuit par entreprise)
- Jour et nuit du vendredi soir 18h au lundi matin 6h (minimum 2 passages le jour et 2 passages la nuit par entreprise)
- Jour et nuit les jours fériés (minimum 2 passages le jour et 2 passages la nuit par entreprise)

Lors de ces rondes, les agents de sécurité véhiculés vérifient visuellement les extérieurs et les fermetures (portails...) des sites des adhérents au service, en restant sur la voie publique et à des horaires aléatoires. Chaque passage est validé par l'intermédiaire de pointeaux installés sur les portails des entreprises. L'association des entreprises de Centr'Alp et chaque adhérent au service peut à tout moment consulter les horaires de passage via un accès en ligne (pointeau et géolocalisation du véhicule).

En cas d'anomalies ou d'incident, les mesures de sécurités définies par l'adhérent sont mises en place.

LEVEES DE DOUTE

En cas de déclenchement d'alarme, les agents des véhicules dédiés effectuent une levée de doute physique. La levée de doute s'opère en entrant à l'intérieur du site de l'entreprise mais en se limitant à une vérification extérieure (porte et fenêtre).

Les moyens d'accès et les consignes d'intervention sont conservés et gérés par le prestataire au sein de son centre opérationnel. Des mesures conservatoires sont mises en œuvre si le sinistre est avéré. Après chaque intervention, l'association des entreprises de Centr'Alp et l'entreprise reçoivent un rapport d'intervention.

AUTRES PRESTATIONS

Le prestataire est également en capacité de proposer des prestations dites « spécifiques », en complément du service de dissuasion (rondes supplémentaires, ouverture/fermeture, vérification visuelle des fermetures, sécurisation de chargements, mise en place d'un agent statique, vidéosurveillance...). Les tarifs de ces services sont communiqués à l'association des entreprises de Centr'Alp et à ses adhérents.

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION

Les contrats de sécurité sont passés entre l'association des entreprises de Centr'Alp et ses adhérents. L'association paie un forfait mensuel au prestataire.

Le prestataire s'engage à ne pas recourir à de la sous-traitance et le personnel en charge de la prestation doit pouvoir contacter les forces de l'ordre via un numéro spécifique (autre que le 17).

Un suivi mensuel est organisé entre l'association des entreprises de Centr'Alp et le prestataire. Ce dernier est impliqué dans la réduction des levées de doute intempestives de façon à ne pas diminuer l'efficacité des rondes.

Le prestataire s'engage à installer des panneaux dans chaque entreprise utilisatrice du service mentionnant que le site est sécurisé. Il s'engage par ailleurs à floquer son ou ses véhicules avec le logo de l'association des entreprises de Centr'Alp.

Le prestataire s'engage à prendre contact avec 100% des clients chaque année.

EXCLUSIVITE

Le prestataire s'engage à signer une clause stipulant que les services définis dans le cahier des charges, y compris les prestations « spécifiques » seront exclusivement commercialisées par l'association des entreprises de Centr'Alp sur toute la zone couverte par l'association et qu'il renonce à vendre ces produits en direct.

4) Déroulement de l'appel d'offre

La réponse devra détailler les services proposés et leurs coûts : sécurité mobile collective et prestations spécifiques ainsi que les moyens mis en œuvre (type de véhicules, qualification des agents, équipements, centre opérationnel...).

Le choix de l'entreprise tiendra compte des moyens mis en œuvre pour réaliser la prestation décrite ci-dessus (évaluation quantitative et qualitative), et notamment :

- Du délai d'intervention en cas de déclenchement d'une alarme,
- Des équipements de sécurité du personnel de l'entreprise et des équipements de dissuasion installés sur le ou les véhicules,
- De la capacité du prestataire à faire remonter les informations aux adhérents (pointages, rapport suite à un sinistre, accès en ligne...),
- De la capacité du prestataire à disposer de son propre Centre Opérationnel de Liaison,
- Du coût global du service pour l'association des entreprises de Centr'Alp et des coûts d'éventuels services supplémentaires. La méthode de ré-évaluation de ces coûts en fonction de l'atteinte des objectifs commerciaux sera aussi étudiée,
- De l'organisation du reporting vis-à-vis de l'association des entreprises de Centr'Alp,
- De la mise en place d'un partenariat commercial visant à développer le nombre d'adhérents à ce service avec des objectifs mensuels de visite de clients et de prospects,
- De l'adéquation de l'offre avec les principes du développement durable et les valeurs de l'association,
- Des conditions générales de ventes hors conditions contractuelles spécifiques.

Pour être recevables, les propositions commerciales ainsi que les annexes « Tarifs » et « Moyens et mis en œuvre » devront être remis avant le 27 mars 2020 à : benjamin.arnaud@association-centralp.com (06 74 27 25 04)